



Sommaire

1/ Prospections et Animation foncière.

- Animation foncière préalable à l'exploitation et aux travaux

2/ Exploitation de produits.

- Levées de liège
- Exploitation de bois
- Maures Bois Energie

3/ Travaux forestiers.

- Remise en production de suberaies
- Plantations
- Restauration des Terrains Incendiés
- Réhabilitation des châtaigneraies
- Travaux DFCI
- Contrats Natura 2000

4/ Expertise forestière.

- Documents de Gestion Durable
- FEADER – Mobilisation de Ressources Forestières à haute valeur ajoutée
- MED4CORK
- Etude de productivité en semences MFR de CL et PP

5/ Expertise sanitaire.

- Missions de Correspondants Observateurs

6/ Actions de promotion.

- Au local
- Au national

7/ Autres projets.

- Structuration d'une filière autour de l'arbousier
- Etude préalable aux travaux de restauration des châtaigneraies





Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

1. Animation foncière : étape indispensable qui permet de dynamiser et faire vivre un territoire.

L'animation foncière est tout simplement une étape clé, incontournable pour accomplir et honorer les missions pour lesquelles l'ASL a été créée, à savoir : mobiliser les propriétaires autour de projets communs et les aider à gérer durablement et activement leurs forêts.

C'est une mission assez chronophage qui n'apporte pas toujours les résultats attendus.

La forêt en région PACA, c'est 1,5 millions d'ha, dont 1 million de forêts privées, détenue par 400 000 propriétaires, soit une surface moyenne de 2,5 ha. Il s'agit d'une forêt très fragmentée.

Fragmentation = manque de rentabilité = abandon = risque incendie

L'ASL SV a donc un rôle important, car elle permet de fédérer (permettant une gestion à une échelle plus large que celle de la parcelle ou de la propriété), de mieux maîtriser le foncier et agir plus rapidement (en cas d'incendie par exemple) et à mettre en œuvre des opérations sylvicoles de manière plus efficace.

En 2024, l'animation foncière a permis de mettre en place 107 chantiers, pour une surface totale de 261,17 ha, pour un montant total de 501 337,66 €.

| Nature des Travaux | Surface (ha) | Nombre de Chantiers | Montant des Travaux |
|--|---------------|---------------------|---------------------|
| RTI Incendie 2021 | 46,54 | 22 | 112 833 € |
| Amélioration Sylvicole Suberaies | 33,82 | 12 | 78 433 € |
| Réhabilitation Châtaigneraies | 4,654 | 23 | 23 118 € |
| Natura 2000/ Mise en Régénération Suberaies | 1,34 | 1 | 5 881 € |
| DFCI | 5,5 | 1 | 32 318 € |
| Plantations | 1,81 | 1 | 47 923 € |
| Amélioration Sylvicole Comp/ au Défrichement | 3,53 | 3 | 24 359 € |
| Amélioration Sylvicole Hors programme | 15,35 | 10 | 59 013 € |
| Exploitation liège bord de route | 98,73 | 25 | 114 702 € |
| Exploitation de bois bord de route | 15 | 1 | 2 757 € |
| Exploitation de bois sur pied | 34,9 | 8 | 0 € |
| Total | 261,17 | 107 | 501 337 € |

En 2025, nous continuerons ce travail d'animation, pour mettre en place les opérations sylvicoles habituelles, cités dans le tableau ci-dessous.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

2. Exploitation de produits :

- LIEGE pour un total de 156,1 tonnes



135,5 tonnes de liège femelle (vendu à 1 550 €/tonne exploitée) et 20,6 tonnes de liège brûlé (vendu à 350 €/tonne exploitée)

Ce tonnage est significativement supérieur à 2023.

| Campagne de liège 2024 - Bénéfice des propriétaires sur le liège femelle | | | |
|--|----------------------|---------------|-------------|
| Levée | Commune | Tonnes levées | Bénéfice |
| CHANTIER 1 | Le Luc | 4,29 | 2 721,59 € |
| CHANTIER 2 | Les Mayons | 23,38 | 14 764,11 € |
| CHANTIER 3 | Les Mayons | 2,40 | 1 564,32 € |
| CHANTIER 4 | Collobrières | 5,11 | 2 830,70 € |
| CHANTIER 5 | Collobrières | 3,00 | 955,40 € |
| CHANTIER 6 | Collobrières | 0,65 | 223,67 € |
| CHANTIER 7 | Collobrières | 0,75 | 288,85 € |
| CHANTIER 8 | Collobrières | 0,50 | 663,40 € |
| CHANTIER 9 | Pierrefeu | 0,75 | 516,75 € |
| CHANTIER 10 | La Môle | 11,83 | 3 750,87 € |
| CHANTIER 11 | Le Lavandou | 2,95 | 1 922,81 € |
| CHANTIER 12 | Le Lavandou | 0,75 | 488,85 € |
| CHANTIER 13 | Le Lavandou | 2,25 | 1 466,55 € |
| CHANTIER 14 | La Môle | 2,25 | 1 550,25 € |
| CHANTIER 15 | La Môle | 5,26 | 1 825,86 € |
| CHANTIER 16 | Bormes | 3,75 | 2 444,25 € |
| CHANTIER 17 | La Môle | 7,13 | 2 912,39 € |
| CHANTIER 18 | Collobrières/Grimaud | 5,33 | 3 474,05 € |
| CHANTIER 19 | La Garde-Freinet | 0,75 | 488,85 € |
| CHANTIER 20 | Grimaud | 11,93 | 4 019,77 € |
| CHANTIER 21 | Plan-de-la-Tour | 4,26 | 2 775,04 € |
| CHANTIER 22 | Cogolin | 13,36 | 6 708,05 € |
| CHANTIER 23 | Cogolin | 0,44 | 286,79 € |
| CHANTIER 24 | Fréjus | 21,35 | 10 315,93 € |
| CHANTIER 25 | Saint-Paul-en-Forêt | 1,00 | 651,80 € |

Soit un revenu moyen d'environ 514 € par tonne.

La saison de récolte de liège de 2025, s'annonce vis-à-vis de conditions pluviométriques identique à 2024. En termes de tonnage de liège femelle et brûlé, celui-ci devra être inférieur à l'année 2024.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

- BOIS pour un total d'environ 970 tonnes

Durant l'année 2024, x chantiers d'exploitations ont été réalisés :

- 1 coupe d'éclaircie ayant pour objectif de diminuer la masse combustible à l'abord d'un chemin privé pour le compte d'un adhérent sur la commune du Muy. La coupe concernait un taillis de chêne vert en mélange avec du chêne pubescent, du micocoulier et du chêne liège. Le bois a été valorisé en bois de chauffage pour un total de 226 stères sur 1,88 ha.
- La poursuite de la coupe groupée de l'Aéroport de la Môle et

1 coupe d'éclaircie groupée ayant pour objectif la mise en sécurité de la RD558, commune du Cannet-des-Maures. Ce projet a été menée en partenariat avec le Département et la SNPN, ce dernier pour la garantie du respect des différents enjeux liés à la RNN de la Plaine des Maures. Un total de 301 tonnes a été exploité en 2023. Le chantier se poursuit jusqu'en 2024.

1 coupe d'éclaircie réalisé sur une partie du pare-feu de la Fouquette, commune des Mayons, visant la normalisation de ce pare-feu. Un total de 292 tonnes de résineux a été exploité pour le compte d'un de nos adhérents. Le bois a été vendu pour du bois énergie.

1 coupe d'éclaircie dans un peuplement de chêne pubescent, pour 314 tonnes (Saint-Paul-en-Forêt). Ce bois a été valorisé en bois de chauffage.

Ci-dessous le détail des plusieurs propriétaires concernées par les coupes de bois de l'année 2023 :

| Propriétaire | Surface (ha) | Qt (tonnes) |
|--------------|--------------|-------------|
| 1 | 11,0 | 247 |
| 2 | 0,5 | 34 |
| 3 | 0,5 | 20 |
| 4 | 11 | 314 |
| 5 | 4,5 | 292 |
| | 27,5 | 908 |

L'ASL Suberaie Varoise essaye de répondre favorablement aux demandes de ses adhérents pour la valorisation de coupes de faible surface et faible quantité de bois. Il s'agit souvent d'opérations déficitaires pour les propriétaires, ainsi que pour le gestionnaire. En 2023, plusieurs exploitations de ce type ont été réalisés. Tableau récapitulatif ci-dessous :

| Commune | Propriétaire | Surface (ha) | M3 | Stères | Essence | Valorisation |
|-----------------|--------------|--------------|-----------|-----------|-------------|-------------------|
| Les Mayons | 1 | 0,7 | 15 | | Châtaignier | Bois d'œuvre |
| Camps-la-Source | 2 | 0,4 | | 16 | Châtaignier | Bois de chauffage |
| La Môle | 3 | 0,75 | 47 | | Robiniers | Bois d'œuvre |
| Cogolin | 4 | 0,5 | 10 | | Peuplier | Bois d'œuvre |
| Total | | 2,35 | 72 | 16 | | |

Note : total exploité en tonnes = environ 60 tonnes de bois.



Quelques photos d'illustration de la valorisation du bois d'œuvre :

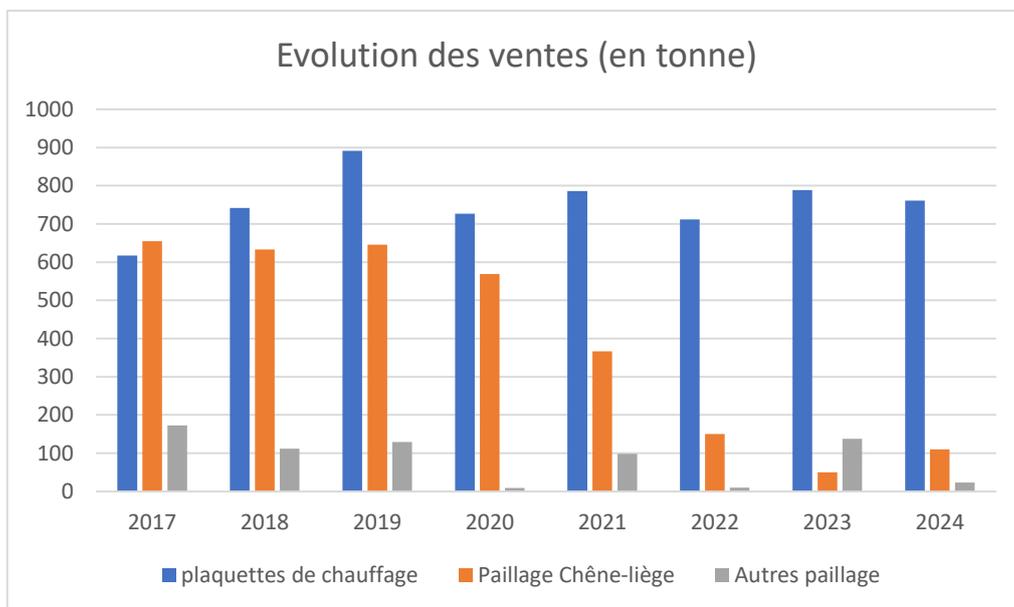
- Maures Bois Energie

L'ASL poursuit la gestion de cette association.

Le maintien de cette activité est permis grâce au relai de stockage et de fourniture de plaquettes assuré par l'entreprise AFA Énergie installée à Brignoles.



Les volumes vendus en bois énergie restent stables.





Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

| | Tonnages vendus | % <i>be</i> | % <i>paillage</i> |
|------|-----------------|-------------|-------------------|
| 2017 | 1 445 | 43% | 57% |
| 2018 | 1 347 | 55% | 45% |
| 2019 | 1 563 | 57% | 43% |
| 2020 | 1 304 | 56% | 44% |
| 2021 | 1 250 | 63% | 36% |
| 2022 | 872 | 82% | 18% |
| 2023 | 977 | 81% | 19% |
| 2024 | 894 | 85% | 15% |

Depuis 2017 L'ASL gère MBE. Les volumes vendus en paillage sont en baisse depuis 2021 (depuis que nous n'avons plus la plateforme à La Môle). Quasiment pas de paillage vendu depuis 2022. On est passé d'une moyenne de 650 tonnes / an à 188 tonnes en 2023 et 133 Tonnes en 2024.

La situation comptable de la structure est pour la première fois légèrement négative.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

3. Travaux forestiers

73 propriétaires adhérents ont été bénéficiaires de travaux forestiers encadrés sur leurs parcelles, pour une surface totale de 113 ha.

En dehors des travaux d'exploitation du bois et du liège, cela représente un coût total HT de 383 878 €.

Il s'agit de travaux d'amélioration, financés par :

| | | |
|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| Financements publics 47 % | Financement propriétaires 43 % | Financements privés 10 % |
|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|

- Réouverture de suberaies abandonnées et levées de liège mâle ou brûlé

12 adhérents bénéficiaires / 47 ha / 78 433 €

Ces chantiers permettent des débroussailllements d'ouverture pour stimuler la régénération des chênes-lièges et accéder aux arbres pour les levées de liège mâle ou brûlé.

Les travaux d'ouverture peuvent mobiliser 80 à 100 % de financement public s'ils témoignent d'un véritable enjeu de protection incendie ou d'amélioration de la biodiversité (financements européens associés à la DFCI et Natura 2000) ;

Pour les restantes zones, l'ensemble de ces travaux peuvent être co-financés depuis à la hauteur de 80% du montant HT des opérations, par le Département du Var et la Région Sud Paca.

La compensation au défrichement est également un moyen de financement de ce type d'amélioration sylvicole.

En 2024 une surface d'environ 28 ha doit faire l'objet d'une remise en production. Il s'agit essentiellement de la création des layons d'exploitation, du détournement et de la levée de liège brûlé.

Un nouveau dossier de demande de financement sera déposé en 2025, pour un montant total HT de travaux de 93 000 €, avec un co-financement de la Région Sud PACA et du Département du Var à la hauteur de 80% du montant HT des travaux. Les travaux seront réalisés en 2026.

Le dépôt de 4 projets DFCI (FEADER DFCI) sont également prévus, dont 3 concerne des Suberaies.

En 2025 aucun contrat Natura 2000 est prévu pour la mesure « Mise en Régénération de Suberaies ».



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

- Plantations

1 adhérent bénéficiaire / 1,81 ha / 50 716 € HT de travaux

Une plantation de plants visant à remplacer les manquants a été faite sur la plantation datant de l'automne 2022 (Château Galoupet). Un total de 76 pins d'Alep, 96 Chênes liège, 76 Chênes à feuille rond et 28 caroubiers ont été remplacés.

1 nouvelle plantation a été réalisée à la Londe (Château Galoupet) Cela représente 1,81 ha et 1805 plants (mélange avec Chêne liège, Chêne à feuille rond, Cormier et Chêne tauzin).

La plantation et le regarnis réalisés au Château Galoupet ont été financées à 50% par la Région Sud PACA.



Sur la propriété du Château Galoupet, il est prévu de planter 1,64 ha en 2024, dans la continuité du projet de plantation d'une surface totale de 9,13 ha d'ici 2026.

Trois autres projets de plantation sont à l'étude et en attente de financeurs privées. Quelques pistes, comme le groupe Naudet sont en cours d'analyse.

En 2023 l'ASL SV a initié l'activité de « fournisseur de graines », cela afin de colmater des problèmes d'approvisionnement en plants MFR (matériel forestier de reproduction) de chênes lièges pour ces projets de plantation. Nous avons récolté un total de 22 litres de glands de Chêne liège. La totalité de la récolte a été vendue au groupe Naudet, avec qui nous avons signé un contrat de culture. Les plants produits (estimé à 6500 unités), seront vendus en priorité à l'ASL SV.



Cette récolte a été totalement déficitaire pour l'ASL SV. La vente des glands a généré une recette de 80€/HT, contre environ 500€ de coût de récolte.

Cette récolte sera reconduite en 2024.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

- Restauration des Terrains Incendiés : Incendie de Gonfaron - 2021

Pour rappel, l'incendie du 16 août 2021 a impacté 9 communes et 6 977 ha à travers la plaine et le massif des Maures. Cette surface est détenue majoritairement par des propriétaires privés à 70 %, soit 4 400 ha partagés entre 1 081 propriétaires distincts.

Une étude de réhabilitation a été pilotée par le Syndicat Mixte du Massif des Maures à la demande de la Région Sud, le Département du Var et le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt. Celle-ci a été menée par un groupement de cinq bureaux d'étude et a permis de cibler les secteurs prioritaires pour mener des travaux de restauration. Deux phases de travaux ont ainsi été définies, les phases 3 et 4, dont l'état d'avancement est présenté ci-dessous.

➔ **Finalisation des travaux prioritaires coupes de bois brûlés en abattages de sécurisation (phase 3)**

Les interventions dites d'urgence ont fait l'objet de la phase 3 : travaux de fascinage contre l'érosion des sols (réalisés en 2022 et 2023) et les coupes d'exploitation de bois brûlés (réalisés majoritairement sur 2023 et finalisées en 2024). La finalisation des derniers chantiers de cette phase a représenté un budget travaux de 22 858 euros TTC sur l'exercice 2024, cofinancés par la Région Sud, le Département du Var et le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt.



Derniers chantiers d'exploitation de pinèdes incendiées :

+ 9 ha (2 chantiers dont 1 en RNNPM).
+ 274 tonnes de Bois Energie

2 adhérents bénéficiaires

Budget TTC (avec MOE) : 7 695 €

Bilan : 38 ha / 2 322 tonnes

Financeurs : (Financement à 100% TTC)



Abattages de sécurisation de bordure de piste :
11,78 ha traités sur 4 pistes (dont 3 en RNNPM).
3 700 ml

8 adhérents bénéficiaires

Piste du Camp de Suyère / Piste de la Tire et des Petites Aurèdes / Piste de la Péguière

Budget TTC (avec MOE) : 15 162 €

Financeurs : (Financement à 100% TTC)





Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

→ Premiers travaux de restauration à moyen et long terme (phase 4)

Les interventions de la phase 4 consistent en la restauration à moyen et long terme des peuplements forestiers impactés. Ces dernières visent à accompagner la régénération naturelle des essences forestières vers des formations moins combustibles et plus résilientes aux aléas climatiques et notamment aux incendies. Les productions forestières et la biodiversité sont également favorisées à travers ces itinéraires.

Cette réhabilitation est échelonnée en trois interventions menées sur 5 ans, selon la chronologie suivante : première intervention de T0 à T+3, seconde intervention de T+3 à T+5 et troisième intervention après T+5 (T0 étant l'année de l'incendie).

Cette dernière a été menée sur des zones dites « charnières », 5 secteurs orientés perpendiculairement au couloir de l'incendie. Les interventions de restauration sylvicole ont été priorisées sur ces secteurs pour venir en renfort de la DFCI et réduire l'intensité et la vitesse de propagation de futurs incendies.

Ces 5 zones totalisent 800 ha, dont 565 ha de peuplements éligibles à des interventions de restauration. L'animation foncière a été menée en 2023 sur la partie privée soit 340 ha répartis entre 80 comptes propriétaires.

Deux enveloppes financières ont été attribuées à notre structure pour la mise en œuvre des travaux, pour un budget global de 505 000 euros TTC cofinancé par la Région Sud, le Département du Var et le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt.

Le taux de financement de ces travaux varie selon le type d'action et la localisation du chantier :

- En dehors des zones stratégiques le taux de financement est de 60% ;
- Au sein des zones charnières le taux de financement est de 90% ;
- Pour les actions ayant un caractère expérimental le taux de financement s'élève à 100%.

| Budget global Phase 4 et financements | | | | | | | | |
|---------------------------------------|-------------|------------------|--------------|-----------------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
| | Financement | Zones Charnières | | Hors Zones Charnières | | Expérimentation | | Total |
| | | Taux | Montant TTC | Taux | Montant TTC | Taux | Montant TTC | |
| Enveloppe 1 | Région | 40% | 30 000,00 € | 30% | 22 500,00 € | 40% | 50 000,00 € | 102 500,00 € |
| | Département | 40% | 30 000,00 € | 30% | 22 500,00 € | 40% | 50 000,00 € | 102 500,00 € |
| | RESPIR | 20% | 15 000,00 € | 40% | 30 000,00 € | 20% | 25 000,00 € | 70 000,00 € |
| | Autofi | 0% | 0,00 € | 0% | 0,00 € | 0% | 0,00 € | 0,00 € |
| | Sous total | 100% | 75 000,00 € | 100% | 75 000,00 € | 100% | 125 000,00 € | 275 000,00 € |
| Enveloppe 2 | Région | 45% | 33 750,00 € | 30% | 37 500,00 € | 50% | 15 000,00 € | 86 250,00 € |
| | Département | 45% | 33 750,00 € | 30% | 37 500,00 € | 50% | 15 000,00 € | 86 250,00 € |
| | Autofi | 10% | 7 500,00 € | 40% | 50 000,00 € | 0% | 0,00 € | 57 500,00 € |
| | Sous total | 100% | 75 000,00 € | 100% | 125 000,00 € | 100% | 30 000,00 € | 230 000,00 € |
| Total | | | 150 000,00 € | | 200 000,00 € | | 155 000,00 € | 505 000,00 € |





Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

La mise en œuvre des travaux de restauration de la phase 4 a été initiée en 2023 et devrait s'étendre jusqu'en 2026.

En 2024, 25,75 ha de peuplements supplémentaires ont été restaurés sur 16 chantiers pour un budget de 96 606 euros TTC. Cela porte le total réalisé à ce jour à 60 ha traités sur 38 chantiers pour un budget de 209 434 euros TTC, soit un taux de réalisation de 58%.

| Bilan 2023 | | | | |
|---|-----------------|-------------------------------------|------------------------|---------------|
| | Surface | Nombre de chantiers / bénéficiaires | Budget TTC (txv + MOE) | |
| Hors zones charnières | 7,65 ha | 4 | 47 863,74 € | |
| Sur zones charnières | 9,48 ha | 4 | 41 523,37 € | |
| Expérimentation | 4,73 ha | 3 | 17 846,40 € | |
| Sous total | 21,86 ha | 11 | 107 233,51 € | 21,23% |
| Bilan 2024 | | | | |
| Hors zones charnières | 11,74 ha | 9 | 64 809,78 € | |
| Sur zones charnières | 4,14 ha | 2 | 10 895,68 € | |
| Expérimentation | 9,87 ha | 5 | 20 901,04 € | |
| Sous total | 25,75 ha | 16 | 96 606,50 € | 19,13% |
| Etat d'avancement 2025 (de janvier à mars) | | | | |
| Hors zones charnières | 7,63 ha | 5 | 43 283,78 € | |
| Sur zones charnières | 0,00 ha | 0 | 0,00 € | |
| Expérimentation | 5,46 ha | 6 | 48 441,49 € | |
| Sous total | 13,09 ha | 11 | 91 725,27 € | 18,16% |
| Total 2023 / 2024 / 2025 | 60,70 ha | 38 | 295 565,28 € | 58,53% |

Les 25,75 ha traités en 2024 couvrent 7 itinéraires de restauration parmi la 10ème d'actions éligibles. La répartition des surfaces traitées par type d'action est présentée ci-dessous.

| Détail par action | |
|---|-----------------|
| Action | Surface |
| Régénération de suberaies | 3,93 ha |
| Restauration Mélange feuillus avec Chênes-lièges | 4,27 ha |
| Restauration Mélanges feuillus / résineux | 6,08 ha |
| Régénération de pinède | 1,59 ha |
| Conversion de maquis à arbousiers en taillis | 0,32 ha |
| Conversion de maquis à arbousiers en vergers naturels | 2,35 ha |
| Conception d'abris faune | 7,20 ha |
| Total | 25,74 ha |



Illustrations de gauche à droite et de haut en bas : 1- Restauration d'une suberaie issue de plantation au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (recépage des sujets dépérissants affectés par le charbon de la mère / remontée des branches basses / détournement des jeunes sujets) ; 2- Arrachage de mimosas en expansion dans un talweg suite au feu à la mini-pelle ; 3- Conversion d'un maquis à arbousiers en verger naturel pour favoriser la production de fruits (recépage des brins brûlés d'arbousiers / débroussaillage et mise à distance à 3m) ; 4- Conception d'abris faune à partir des troncs des sujets recépés pour la petite faune et notamment la Tortue d'Hermann.

De nouveaux propriétaires devront être mobilisés en 2025 et 2026 afin de compléter ce programme de travaux mais la mobilisation des propriétaires sur les zones charnières montre ses limites pour les raisons suivantes :

- la présence de nombreuses propriétés de petites taille et l'éloignement entre le lieu d'habitation de ces propriétaires et leurs parcelles ;
- les faibles enjeux sylvicoles d'une grande partie de ces zones dont la gestion nécessite un investissement sans retour sur investissement significatif ;
- le découragement des propriétaires sur ce couloir de feu suite aux derniers incendies.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

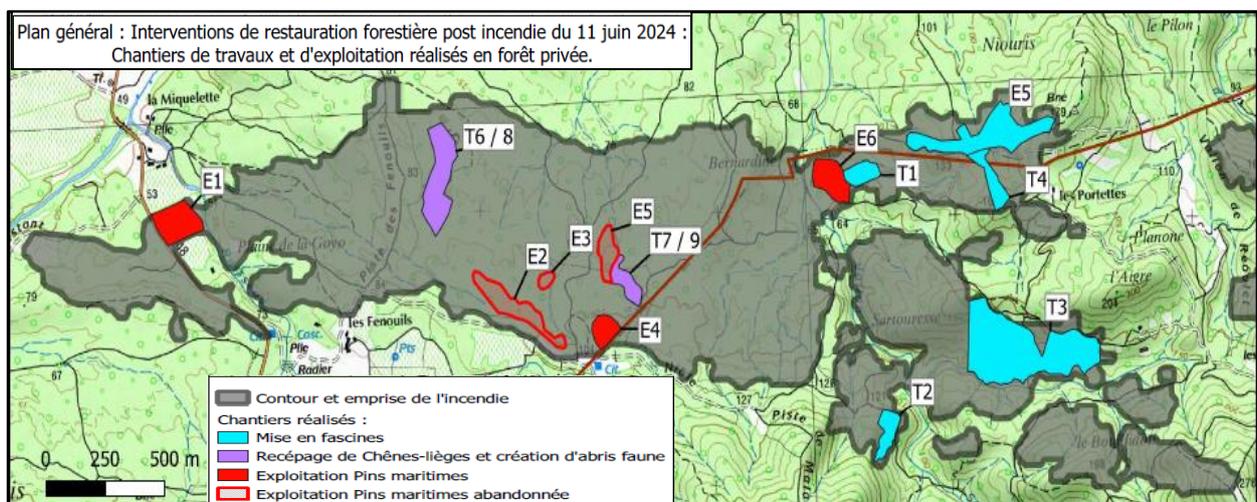
- Restauration des Terrains Incendiés : Incendie de Vidauban - 2024

L'incendie survenu le 11 juin 2024 a impacté environ 300 ha à cheval sur Vidauban et La Garde Freinet. La surface impactée est pour moitié privée et pour moitié publique et 50% de la surface se situe au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures.

Suite à l'incendie nous avons prospecté les surfaces privées impactées en juillet 2024 afin de dresser un diagnostic des peuplements impactés et évaluer les interventions sylvicoles prioritaires à mener. Suite à ce diagnostic l'animation foncière a été menée auprès des 9 comptes propriétaires concernés (19 propriétaires du fait des indivisions). Dans le même temps les échanges ont été initiés avec les financeurs pour définir les modalités de financement de ces actions, mais également avec la DREAL et le gestionnaire de la RNNPM dans le cadre de la demande d'autorisation administrative nécessaire pour intervenir sur cet espace protégé.

En février 2025 les interventions de restauration par mise en fascines et recépage et les coupes d'exploitation de bois brûlés ont ainsi pu démarrer suite à l'adhésion des propriétaires concernés à l'ASL, au conventionnement avec les financeurs et suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'intervention au sein de la RNNPM.

La carte ci-dessous présente l'ensemble des chantiers mise en œuvre sur la propriété privée impactée.



Ce programme de restauration a été financé à 100% par la Région Sud (25%), le Département du Var (25%) et le Fonds de Dotation ONF Agir pour la forêt (50%) pour un budget prévisionnel de 99 600 euros TTC. Le détail des interventions réalisées en 2025 est présenté ci-dessous.

| Bilan interventions réalisées en 2025 | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|----------|-------------------------------------|------------------------|--------|
| Intervention | | Surface | Nombre de chantiers / bénéficiaires | Budget TTC (txv + MOE) | |
| Travaux de restauration | Mise en fascines | 18,11 ha | 5 | 84 302,05 € | |
| | Recépages | 4,55 ha | 2 | 9 682,40 € | |
| | Conception d'abris faune | 4,55 ha | 2 | 1 356,60 € | |
| Exploitation de bois brûlés | | 4,98 ha | 4 | 3 540,00 € | |
| Total : | | 32,19 ha | 13 | 98 881,05 € | 99,28% |



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

- Réhabilitation des vergers de châtaigniers

Ce programme consiste en la restauration d'anciens vergers de châtaigniers à fruits constitués d'arbres souvent centenaires et considérés comme un habitat d'intérêt communautaire. Les enjeux associés à ces restaurations sont multiples : DFCI, patrimonial et écologique.

Ces travaux sont financés par la Région Sud depuis 2004 et le programme d'action est animé avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var (en charge de la mobilisation des castanéiculteurs) depuis 2008.

Depuis 2024 le Département du Var apporte un cofinancement de 40% supplémentaires aux 40% financés par la Région Sud. Le nouveau programme pluriannuel 2023-2028 est ainsi financé à 80% pour un budget de 97 750 euros HT.

En 2024, 23 propriétaires ont été bénéficiaires de ce programme avec 4,65 ha travaillés, dont 17 propriétaires bénéficiaires des plants de la variété Marrouge. Les dépenses associées s'élèvent à 23 118 euros, soit 23% du budget pluriannuel.

A ce jour, 48 654 euros ont déjà été investis, soit 50 % du budget, ce qui laisse supposer une dépense de la totalité du budget sur 4 ans.

| Bilan 2024 | | | | | |
|--|------------|--------------------|-------------------------------------|-----------------------|--------|
| | Quantité | Surface estimative | Nombre de chantiers / bénéficiaires | Budget HT (txv + MOE) | |
| Elagages | 0 | 0,00 ha | 0 | 0,00 € | |
| Tailles de formation | 10 arbres | 0,14 ha | 1 | 897,00 € | |
| Abattages | 26 arbres | 0,37 ha | 2 | 5 980,00 € | |
| Débardage | 10 m3 | 0,33 ha | 1 | 1 000,50 € | |
| Débroussaillage d'ouverture | 2,17 ha | 2,17 ha | 2 | 11 841,23 € | |
| Fourniture plants | 114 plants | 1,64 ha | 17 | 3 399,62 € | |
| Sous total | | 4,65 ha | 23 | 23 118,35 € | 23,65% |
| Etat d'avancement 2025 (de janvier à mars) | | | | | |
| Elagages | 54 arbres | 0,78 ha | 7 | 11 298,75 € | |
| Tailles de formation | 9 arbres | 0,13 ha | 2 | 793,50 € | |
| Abattages | 99 arbres | 1,05 ha | 4 | 6 572,25 € | |
| Débardage | 0 m3 | 0,00 ha | 0 | 0,00 € | |
| Débroussaillage d'ouverture | 1,21 ha | 1,21 ha | 3 | 6 871,25 € | |
| Fourniture plants | à venir | | | | |
| Sous total | | 3,17 ha | 16 | 25 535,75 € | 26,12% |
| Total 2024 / 2025 | | 7,82 ha | 39 | 48 654,10 € | 49,77% |

Les surfaces traitées annuellement sont modestes, cela s'explique notamment par le fort impact du réchauffement climatique sur cette essence dont les besoins en eau sont d'au moins 800mm annuel. De fait, les stations encore favorables à l'essence aujourd'hui et sur le moyen à long terme s'amenuisent. Ainsi, nous sommes contraints aujourd'hui d'exclure un certain nombre de châtaigneraies dont l'avenir est compromis pour concentrer les travaux de restauration uniquement sur les meilleures stations. De plus, les surfaces des chantiers sont réduites afin de limiter l'assèchement de la station et conserver une ambiance forestière.

En 2025, l'augmentation du taux de financement devrait toutefois permettre d'augmenter le nombre de propriétaires mobilisés et ainsi augmenter légèrement le volume de travaux annuel.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

L'illustration suivante présente les interventions de restauration comprises dans le programme de restauration.

Les travaux éligibles



Le débroussaillage d'ouverture et abattages



Les élagages légers ou sévères



Les tailles de formation



**Les plantations :
-trouaison
-achat des plants
-protections...**

Ainsi que la création de piste et le débardage du bois



Les photographies représentent des élagages sévères et mixtes et illustre la diversité des sujets traités et la technicité des élagages à adapter à chaque sujet en fonction de son état de vigueur et sa structure.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

4. Expertise forestière

- **Documents de gestion durable** : 5 plans simples de gestion validés par le CNPF en 2023. 2 de première génération, pour une surface totale de 80 ha et 3 renouvellements, pour une surface totale de 150 ha.

Tout propriétaire forestier peut élaborer et faire agréer par les administrations un document de gestion de sa forêt. En deçà de 20 ha, il s'agit d'un « code de bonnes pratiques sylvicoles », document succinct de quelques pages présentant la nature de ses forêts et les travaux prévus dans les 10 ans à venir. Au-delà de 20 ha, ce document de gestion prend un caractère obligatoire et s'appelle un « plan simple de gestion ». Bien plus détaillé, ce document inventorie les zonages réglementaires, les usagers actuels, les enjeux et les projets du propriétaire sur sa forêt en adéquation avec l'état de ses peuplements et leur évolution à venir dans les 10 à 20 ans.

Un nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour la Région PACA a été approuvé le 4 novembre 2023.

Extrait du site internet du CNPF PACA :

« Les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole -les SRGS- sont les déclinaisons de la politique forestière nationale et de ses objectifs, adaptées aux spécificités des forêts privées régionales. Chaque SRGS définit ainsi les règles de gestion durable pour les forêts privées de chaque contexte régional.

Ce document sert de référence légale au CNPF pour agréer ou non un document de gestion en forêt privée : Plan Simple de Gestion, Code de Bonne Pratique Sylvicole, ou Règlement Type de Gestion. »

- **FEADER** – Mobilisation de Ressources Forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

L'objectif de ce projet est de poursuivre les efforts d'inversion d'une déprise forestière qui accroît les risques naturels (incendie) et provoque la fermeture des milieux et par conséquent des pertes de biodiversité.

Ce projet vise à faciliter la « mobilisation de la ressource forestière à haute valeur ajoutée » et pour cela, le collectif des partenaires concernées (ONF, CNPF, ASL et SMMM), travaillent sur :

- Diminuer les coûts de transport liés à une desserte difficile, en élaborant un schéma de desserte qui permettra aux acteurs publics de planifier des travaux de desserte sur les années à venir dans le Massif,
- À mieux appréhender la ressource disponible en produits forestiers à hautes valeurs ajoutées, en particulier le liège, le pin d'Alep destiné au bois d'œuvre et le bois de châtaignier.

Ce projet arrive à sa fin et les résultats seront connus en septembre 2024.

- **MED4CORK** – projet Européen du programme InterregMed.

Il s'agit d'un projet initié en 2021 (phase de réflexion) et qui sera déposé en mai 2024.

C'est la Région Sud PACA le chef de file et les autres partenaires sont :

- L'ASL Suberaie Varoise, France
- Le ISA (Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne), Portugal,



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

- Le Consorci Forestal de Catalunya, Espagne,
- Centre de la Propietat Forestal, Espagne,
- L'Agence régionale des forêts et de l'environnement de Sardaigne "FoReSTAS", Italie,
- L'Agence Régionale de Recherche Agronomique de Sardaigne "Agris Sardegna", Italie,
- L'Agence national des Forêts Hrvatska Sume, Croatie.

Ce projet vise travailler sur trois axes, à savoir :

Axe 1 : Améliorer les modèles sylvicoles de gestion des Suberaies, plus adaptés au contexte climatique actuel et futur. Ces nouveaux modèles devront prendre en compte et améliorer la valeur écologique, environnementale et économique des Suberaies.

Pour accomplir cet objectif, chaque partenaire doit collecter, analyser et synthétiser toute documentation existante en termes de recherche, expérimentations et études menés jusqu'à présent sur la gestion des Suberaies, dans le contexte de réchauffement climatique. Cette information sera mise à disposition sur une plateforme gérée par le ISA (institut supérieur d'agronomie de Lisbonne).

Des échanges sur le terrain avec des gestionnaires du Portugal, Espagne et Italie sont également prévues, afin de mieux comprendre les impacts de la gestion actuellement appliquée.

Il est prévu de mettre en place des parcelles test, avec des protocoles de suivi sur du long terme, afin d'évaluer dans quelle mesure les nouveaux modèles sylvicoles apportent un réel impact sur la résilience du peuplement et aussi sur la valeur écologique, environnementale et économique.

Axe 2 : Adapter le modèle climatique Catalan "Climark" pour qu'il puisse être utilisé en France et chez nos partenaires.

La plupart des modèles de compensation carbone prennent peu ou pas en compte les services écosystémiques rendus par la nature (biodiversité, eau...), ainsi que la réduction du risque incendie. La non-dégradation de ses services n'est pas non plus prise en compte.

Climark prend en compte tous ces aspects. Nous souhaitons ainsi l'adapter à la réalité de la Région Paca pour ensuite pouvoir proposer des projets qui placent la biodiversité, la réduction du risque incendie, une gestion plus efficace de l'eau et la préservation des sols au centre des objectifs de gestion.

Il est également prévu de mettre en place des parcelles test, avec des protocoles de suivi à long terme.

Axe 3 : Créer un certificat européen pour le métier de leveur de liège.

Ici l'objectif est de promouvoir le métier de leveur, le professionnaliser, assurer la relève générationnelle, l'inclusion des femmes et augmenter la productivité en intégrant des facteurs tels que la gestion forestière et la mécanisation.

Pour cela, il va falloir créer les standards de formation qui prend en compte les spécificités de terrain de chaque pays partenaire.

Des formations pour les formateurs ainsi que pour de nouveaux leveurs sont prévues, afin de mettre en pratique et d'affiner les standards.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

- Suivi post incendie

Les travaux de restauration post incendie mis en œuvre dans le cadre de la « phase 4 » de restauration des peuplements à moyen et long terme font l'objet d'un suivi sur 8 ans. Ce suivi sera financé intégralement par le dispositif RESPIR avec le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt pour un budget total de 32 000 euros. L'objectif étant d'obtenir un retour d'expérience sur l'efficacité des diverses opérations menées (recépages, débroussaillage alvéolaire, sélection de rejets, tailles de formation...) sur la régénération des peuplements.

En 2024 les premiers relevés de l'état initial (T0) ont été réalisés pour un budget de 12 000 euros. Ces derniers ont consisté en l'implantation des placettes tests sur le chantier et des placettes témoins sur des espaces non traités attenants et à la prise de données stationnelles et mesures sur la végétation. Ce relevé de l'état initial permettra une comparaison entre les zones traitées et non traitées suite aux relevés à T3 / T5 et T8.

Ainsi sur les 9 itinéraires suivis, 5 feront l'objet d'un suivi car la surface traitée par les deux maîtres d'œuvre (ASL et ONF) permet l'implantation d'un nombre suffisant de placettes. Les itinéraires retenus sont les suivants :

- Restauration de suberaie : 5 couples de placettes
- Restauration de mélanges feuillus avec Chênes-lièges : 3 couples de placettes
- Restauration de mélanges feuillus – résineux : 5 couples de placettes
- Régénération de pinède : 5 couples de placettes
- Conversion de maquis d'arbousiers en vergers naturels : 4 couples de placettes





Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

5. Expertise sanitaire

L'ASL assure les missions de correspondant observateur pour le Département Santé des Forêts depuis 2015 et compte aujourd'hui 2 correspondants observateurs (Gisela et Floriaan) sur les 4 du département.

En 2024 environ 42 jours ont été dédiés au suivi des problèmes sanitaires. Les principales missions menées peuvent être regroupées de la façon suivante :

-Veille sanitaire : Surveillance et suivi régulier de l'évolution des principaux pathogènes courants affectant les essences forestières de nos massifs (comportement anormal, phase d'épidémie).

-Suivi annuel de placettes : Notation d'un réseau de placette principalement de Chênes lièges pour suivre l'évolution de l'état de vigueur et sanitaire.

-Suivis spécifiques : Suivi annuel sur des protocoles spécifiques (Processionnaire du Pin, Platype post levée de liège, Plantations de l'année, Piégeage monochamus : surveillance nématode, Organismes invasifs...).

L'année 2024 a été une bonne année pour nos forêts varoises. Cette dernière ayant été marquée par le retour à une pluviométrie annuelle dans la moyenne avec des cumuls de pluie atteignant les 1 000mm sur de nombreuses communes.

Dans les faits notables de l'année 2024 on relève :

- ➔ une amélioration du déficit foliaire des Chênes lièges passant de 56% en 2023 à 50% en 2024.
- ➔ la forte progression de la Cochenille tortue (*Toumeyella parvicornis*), pathogène arrivé sur notre territoire en 2021 à Ramatuelle. L'important développement et l'expansion de cette cochenille pourrait être lié au peu de températures négatives hivernales début 2024. Le pathogène a progressé vers l'Ouest sur les communes de Cavalaire, Bormes les Mimosas et du Rayol Canadel mais également au sein du massif sur La Garde Freinet et Le Plan de la Tour (identifiés fin 2024). De fortes attaques ont eu lieu sur le golf de Saint Tropez, cœur du foyer, mais les arbres impactés ont bien réagi grâce à la pluviométrie améliorant leur état de vigueur. On notera enfin l'identification d'un prédateur naturel présent sur certains arbres impactés, une espèce de lépidoptère à l'état larvaire, qui traduit une réponse de l'écosystème et apporte un espoir de régulation du pathogène.
- ➔ L'incendie de Vidauban, survenu en juin 2024, constitue un point de vigilance avec le risque de développement de pathogènes de faiblesse : notamment le charbon de la mère sur les Chênes lièges mais également des scolytes sur les Pins maritimes et Pins parasols aux abords de la zone impactée (*Hylésime destructeur* et *Erodé*).

L'ensemble des suivis sanitaires, par essence forestière ou par pathogène, sont à retrouver de façon détaillée dans le bilan annuel départemental établi par l'équipe des Correspondants-Observateurs Varois (1 CRPF, 1 ONF et 2 ASL). <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/sante-des-forets-r326.html>

L'année 2025 démarre également avec un très bon apport hydrique, annonçant de très belles conditions pour la récolte de liège, pour la reprise des jeunes plants des projets de plantation ainsi que pour la défense de nos essences forestières face aux attaques de pathogènes.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

- Etude renouvellement forestier - Les cas spécifiques des forêts Varoises de Chêne-liège et de Pin Parasol

Etude financé par :



Objectifs :

- Analyse de la productivité en fruit (quantitative et qualitative), des peuplements de Chêne liège,
- Elaborer un cahier de charges pour la production de plants de chêne liège de qualité,
- Analyse de la productivité en fruit (quantitative et qualitative), des peuplements de Pin Parasol classés actuellement pour la récolte de graines.

Intérêt du projet

- Vérifier la viabilité, la quantité et la qualité des graines fournis par les peuplements de Chêne liège et Pin Parasol sélectionnés pour la production de MFR,
- Questionner la possibilité de travailler avec les graines issues de récoltes de peuplements situés plus au sud (Espagne, Maroc, Portugal) et avec une qualité de graines plus intéressantes (intérêt génétique). Pour rappel seul les provenances locales sont autorisées dans de cadres de projets financés par les aides de l'état,
- Contribuer à la recherche de solutions, pour une production suffisante de plants en vue de la hausse des projets de plantation prévus d'ici 2050,
- Contribuer à améliorer les étapes de production de MFR en Chêne liège de haute qualité (de la graine au plants),
- Contribuer à la production des plants génétiquement mieux adaptés au réchauffement climatique,
- Contribuer au maintien de deux habitats d'intérêt communautaire.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

6. Actions de promotion

- Au LOCAL :

Groupe de travail sur le Plan de Relance de la Filière Liège. Ce groupe est animé par le Syndicat mixte du massif des Maures.

Plusieurs réunions ont été organisés en 2023, sous forme de comité technique, visant définir quels projets de relance de la filière liège peuvent être portés en commun et trouver des solutions financières pour porter ces projets.

Ces réunions sont programmées pour 2024 également. L'ASL SV a signé une convention de partenariat avec le SMMM pour réaliser un état de l'art sur les actions menées au sein de la structure depuis les 15 dernières années liées au liège, ainsi que la participation à des réunions de cadrage dans le cadre du Plan de Relance de la Filière liège.

Organisation de 4 réunions d'information auprès des propriétaires privées sur l'importance de gestion des Suberaies (La Garde Freinet, La Môle, Collobrières et Plan de-la-Tour). Cela dans le cadre du projet FEADER « Mobilisations des Ressources Forestières à Haute Valeur Ajoutée.



Une journée d'échanges entre gestionnaires forestiers a été également réalisé, avec l'objectif de faire un partage de connaissances entre gestionnaires. Cette journée a été organisé au Château Galoupet avec le programme suivant :

- Présentation de la Méthode Archi Chêne liège, par Renaud Piazzetta de l'Institut Méditerranéen du Liège (IML),
- L'influence de la gestion forestière dans la conservation des Suberaies, par Paulo Firmino Phd à l'Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne,
- Présentation du projet de reboisement à Château Galoupet, par Ludovic Stievet (coordinateur des projets d'aménagement liés au massif forestier au sein du Domaine),
- Retex sur les plantations de chêne liège réalisées par l'ASL Suberaie Varoise depuis 2020, avec Gisela Santos Matos,
- Retex sur les anciennes plantations de chêne liège réalisées par l'ONF, avec LucBlaison.

Une deuxième journée d'échanges et de suivi (N+25) d'une plantation de Chêne liège réalisée dans le cadre du programme d'amélioration génétique FAIR 202 est prévue pour 2024



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

- Au NATIONAL :

Groupe national du liège, créé en 2021 par l'initiative des producteurs varois, corses et des Pyrénées-Orientales avec la volonté de faire de l'Institut Méditerranéen du Liège (IML) basé à Vivès (66) notre représentant.

Une action de communication est en place depuis 2022, visant la promotion du liège français (l'IML a obtenu un financement de l'interprofession nationale France Bois Forêt).

Participation à l'émission en Terre Ferme d'Ushuaïa TV, avec l'invité Chanee, originaire de la Provence et fondateur de l'association Kalaweit, qui a pour mission de sauver les Gibbons sur l'île du Bornéo.



L'ASL SV a eu l'opportunité de parler de l'activité de récolte du liège et de l'importance de la Suberaie en termes de biodiversité.

Cet épisode a été diffusé le mercredi 7 février à 20h45, reste disponible 90 jours en streaming après la diffusion.

Participation à la visite médiatique « RTI Maures » organisé par CMA CGM avec la Région Sud PACA.

Article dans la Revue Forêt Innovation (n°3-2023) sur le post incendie avec le CNPF.





AUTRES PROJETS

- **FEADER : Mise en œuvre d'un projet de coopération pour la structuration d'une filière autour de l'arbousier sur le PNR de la Sainte Baume et les massifs cristallins varois.**

Ce projet vise à étudier toute la chaîne de valeur autour de la valorisation de l'arbousier afin de lancer le développement d'une filière de valorisation de cette essence.

Ce dernier est à l'initiative du PNR de la Sainte Baume est en cours de montage en amont de la sortie d'un Appel à Projet FEADER attendu courant 2025. L'ASL et Forêt Modèle de Provence sont partenaires référents sur ce projet qui regroupe un consortium des différents acteurs en lien direct avec la filière de valorisation de l'arbousier en devenir : représentants forestiers et agricoles, pépiniéristes, transformateurs...

Ce dossier s'articule autour des 9 axes de travail suivants :

1/ Cartographie des peuplements à arbousiers sur le territoire d'étude par télédétection : définir un ordre de grandeur du potentiel de surface productive en surface.

2/ Identification de la présence d'écotypes adaptés à des conditions stationnelles spécifiques (calcaire/acide ; station gélives/non gélive ; stations arides) et identification des sujets dont la productivité et la qualité des fruits est intéressante pour être multiplié en pépinière.

3/ Production de plants en pépinière (par reproduction sexuée : semis de graines et végétative par clonage : micro propagation).

4/ Conduite en milieu forestier : chantiers tests sur différentes stations et différentes modalités de conduite (taillages / recépages) et plantations d'enrichissement.

5/ Plantation et conduite en milieu agricole.

6/ Test de productivité de la récolte sur milieux déjà productifs : comparaison du rendement de récolte en fonction des conditions de terrain et de la densité en arbousiers.

7/ Transformation des produits et recherche sur les différentes débouchées et leur potentiel (alimentaire / cosmétique / bois / fleuristes).

8/ Analyse socio-économique chaîne de valeur : acteurs et scénarii de développement et stratégie.

9/ Communication : Journée technique de l'arbousier / Verger conservatoire / Retour d'expérience : Voyage d'étude dans un pays producteur.



Compte-rendu d'activités 2024 et perspectives 2025

- **Etude préalable aux travaux de restauration des châtaigneraies fruitières du Massif des Maures face au changement climatique**

Ce projet a pour objectif d'orienter la mise en œuvre du programme de restauration des châtaigneraies spatialement et techniquement en priorisant les stations d'avenir et en favorisant des techniques améliorant les conditions stationnelles face au réchauffement climatique.

Ce dernier est monté avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var et devrait intégrer les nouveaux dispositifs d'aide de la Région Sud et du Département du Var pour les études et diagnostics avant travaux. Le dispositif ciblé permet un cofinancement à hauteur de 80%.

Le contenu de ce projet devrait s'étaler sur 6 ans et faire l'objet de 2 dossiers distincts d'une durée de 3 ans chacun.

Son contenu s'articule autour des 4 actions suivantes :

1/ Etude, Identification cartographique des zones prioritaires, hiérarchisation en fonction de la pérennité des châtaigneraies et des enjeux DFCI.

2/ Diagnostic foncier des secteurs prioritaires.

3/ Diagnostic sur secteurs en dépérissement auprès des castanéculteurs pour la mise en place de productions alternatives.

4/ Diagnostic pour la mise en place d'aménagements en hydrologie régénérative auprès des castanéculteurs.